

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du patrimoine naturel			
ZNIEFF de Type 1	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique	Marais de Cambrai et Bois Chenu	Dreal
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.2 Ressource en eau			
SAGE	Territoire de SAGE et état d'avancement	Escaut – Élaboration	Ddtm
CAPTAGE	Captage et champs captants	La Marlière Chemin de Flesquières	Ars
ZDHS DAGE	Zones à dominante humide du SDAGE 2010-2015 et 2016-2021	Présence de zones à dominantes humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
ZDE	Zone de Développement Éolien	Les Hauts de Cantaing et Noyelles	Dreal
LOI BARNIER	Loi Barnier Articles L111-6 à 10	A 26 - A 2 : Autoroutes Protection : 100 m D 643 : Départementale Protection 75 m	Conseil Général
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du conseil général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993 Sous réserves D'actualisation Par le Conseil Général	Conseil Général
11.1 Risques Naturels Inondations			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Inondations et coulées de boue du 25/12/1999 au 29/12/1999 Arrêté Ministériel du 29/12/1999 Inondations et coulées de boue du 11/09/2008 au 11/09/2008 Arrêté Ministériel du 05/11/2008	Ddtm
11.2 Risques Naturels et Mouvements de Terrain			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Mouvements de terrain du 25/12/1999 au 29/12/1999 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	Ddtm
CAVITE	Inventaire Cavités souterraines	Présence de cavités souterraines	Ddtm
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible	Brgm
SEISME	Aléa sismique	Modéré	Brgm

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
11.3	Risques Technologiques		
CANA	Zones effet de danger sur les Canalisations	Hydrocarbure liquide	Dreal
III	Nuisances		
VB	Voies bruyantes 2002	Voir annexe ci-jointe	Ddtm
IV	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	3 % D.C.M. Du 29/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1.45 % D.C.G. Du 28/11/2011	Ddtm